



## Nourisson garde et pension

Par **amv20.01**, le **08/01/2022** à **07:42**

Bonjour, je suis maman célibataire d'une petite fille née le 26/11/2021.  
nous sommes séparé avec son papa depuis la grossesse, et n'avons jamais vécu ensemble.  
une entente amiable deviens compliqué.  
son père la reconnu et estime qu'étant donné je ne donne pas le sein il peut la prendre quand  
il le désire.  
J'aimerais connaître dans la situation les droit que son père a? Sachant que ma fille n'a  
même pas encore deux mois.

également au sujet de la pension alimentaire, nous sommes en désaccord je souhaiterai  
savoir à combien je peux prétendre

merci par avance

Par **youris**, le **08/01/2022** à **13:54**

bonjour,

le père et la mère d'un enfant ont les mêmes droits et devoirs envers leur enfant commun.

à défaut d'accord amiable entre eux, les parents doivent saisir le JAF, qui fixera les droits  
de garde et de visite ainsi qu'une éventuelle pension alimentaire.

salutations